

Commune de 6960 MANHAY

**URBANISME**

**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
- ~~-que le Fonctionnaire délégué est saisi~~
- ~~-que le Gouvernement est saisi~~
- d'une demande de (1) :
- ~~- permis d'urbanisation~~
- ~~- modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~- permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~- certificat d'urbanisme n° 2~~

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Arie DE RUITER  
demeurant à / ~~dont les bureaux se trouvent à~~ (1) : NL – 4158 G.M. DEIL, Zevenkastelenlaan n° 16

Le terrain concerné est situé à MANHAY-HARRE, route des Carrières et cadastré Section A n° 1021 C2 (lot n° 2)

Le projet consiste en la construction d'une habitation secondaire et présente les caractéristiques suivantes (2) : avec demande d'écart aux prescriptions du permis d'urbanisation « DECOCK » autorisé en date du 03 septembre 1997 :

- Article 3.1.4.1 : Volume annexe implanté à 03,30 mètres de la limite latérale droite ;
- Article 3.3 : Présence de déblais en zone de cour ouverte ;
- Article 5.2 : Hauteur sous corniche supérieure à 05,00 mètres ;
- Article 5.3 : Toiture plate en EPDM surmontée d'un plancher sur plots pour le volume annexe ;
- Article 6 : Elévations en briques de ton gris-brun uni pour le volume principal et en panneaux fibre-ciment de ton gris moyen pour le volume annexe ;
- Article 6.3 Couverture de la toiture du volume principal en tuiles plates de ton noir ;
- Article 7 : Présence de deux baies horizontales ;
- Article 7.3 : Absence d'encadrement ou de linteau apparent.

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18 – Mail : [blamy@manhay.org](mailto:blamy@manhay.org) dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 07 octobre 2019 au 21 octobre 2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.
- (5) par courrier électronique, à l'adresse suivante : [blamy@manhay.org](mailto:blamy@manhay.org).

A Manhay, le 02 octobre 2019.

La Directrice générale,



S. MOHY



Le Bourgmestre



M. GENERET

- (1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).
- (2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.
- (3) Heures d'ouverture des bureaux.
- (4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.
- (5) Non obligatoire